

CAHOURSES

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE LOCATION

1. PARTIES AU CONTRAT

« Le client », « le réservant », ou le « locataire » désigne toute personne physique qui réserve un séjour.

« Le Loueur », « l'exploitant » désigne l'exploitant du gîte proposé à la location, ainsi que le fournisseur des prestations proposées sur site.

Le client déclare expressément, en acceptant les présentes conditions générales de location être majeur, avoir la pleine capacité juridique de contracter.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat pour objet d'assurer les conditions générales de réservation et de location d'un séjour au sein du Gîte CAHOURSES sis à CADALEN.

En acceptant les présentes conditions générales, le client accepte le règlement intérieur du gîte CAHOURSES et de celui des éléments commun mis à sa disposition avec la location (piscine, spa, espace bar...) ou mis à sa disposition dans le cadre d'un forfait supplémentaire (sauna, hammam...etc).

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DU CONTRAT

3. INCESSIBILITE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu intuitu personae et ne peut être cédé.

4. CAPACITE D'HEBERGEMENT

Le contrat est établi pour une capacité précise de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil. Le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

5. ANIMAUX DOMESTIQUES

Le contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique.

La présence d'un animal domestique donne lieu à une majoration du coût du séjour de 10 € par jour, ainsi qu'au versement d'une caution complémentaire de 300 €.

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

A cet effet, le client s'oblige à en informer préalablement le Loueur.

En tout état de cause, seul un animal domestique de petite taille pourra être accepté, celui-ci devra être tenu en laisse en dehors du logement.

Le client est responsable de la propreté de son animal domestique et s'oblige à ramasser toutes ses déjections.

En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser le séjour.

Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

La fiche descriptive précise les suppléments de tarifs éventuels à prévoir.

Tarif animal, supplément caution, supplément forfait ménage, des modalités de séjour spécifiques aux animaux familiaux pourront être précisées par le propriétaire dans un règlement intérieur affiché dans l'hébergement.

Le contrat pourra être résilié au tort du client en cas de non-respect de ses conditions durant le séjour.

6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives concernant le client recueillies par le Loueur font l'objet d'un traitement informatique conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004. Le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Si le client souhaite exercer ce droit, il lui suffit d'écrire au loueur, ou d'en faire la demande par courrier électronique. Les données saisies sur le formulaire de réservation demeurent confidentielles au loueur.

7. LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution des présentes relève de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire d'ALBI. Préalablement à toute action, la partie la plus diligente sollicitera l'intervention d'un médiateur à titre conventionnel. Les frais de la médiation seront partagés par moitié entre les parties.

Chaque partie s'oblige à participer à minima à une première réunion plénière de médiation.

Au cas de désaccord, la partie la plus diligente sollicitera un procès-verbal d'échec de la médiation auprès du médiateur, et pourra alors procéder à la résolution du litige par voie judiciaire.

CONDITIONS GENERALES RELATIVES AUX RESERVATIONS
--

8. MODALITES DE RESERVATIONS

Toute réservation s'accompagne du versement d'un acompte :

- Pour toute location effectuée entre 6 mois et 30 jours avant le début de séjour : un acompte de 25% du montant de la réservation sera effectué à la conclusion du contrat, le solde sera réglé 30 jours avant le début du séjour
- Pour toute location effectuée 30 jours au moins avant le début du séjour : la totalité du prix du séjour sera exigée.

Réservation en ligne : La réservation peut intervenir en ligne, sur le site www.les-cahourses.fr.

Après avoir posé une option sur le calendrier de réservation mentionnant la durée et les dates du séjour envisagé, accompagné des coordonnées complètes du client (nom prénom, adresse domicile, coordonnées téléphoniques, adresse de courrier électronique).

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

En posant cette option, le client bloque la réservation du séjour, pour la durée et aux dates mentionnées, de midi le premier jour de réservation à midi le dernier jour de réservation pendant un délai de 7 jours. Cette période de 7 jours est considérée comme une période de « Pré-réservation »

Dans les 24 heures du début de la pré-réservation le client recevra le contrat de location, ainsi que le relevé d'identité bancaire du Loueur, par voie de courrier électronique. Il s'oblige à procéder au virement du montant de l'acompte, ainsi qu'à la signature électronique du contrat de location et de réservation.

Réservation téléphonique : La réservation peut intervenir sur appel téléphonique, après avoir validé avec le loueur les dates de location, et échangés les coordonnées du client.

La réservation sera acquise à la double condition de la réception par le loueur en double exemplaire :

- du contrat de location paraphé signé,
- des conditions générales de réservation et de location paraphées et signées,
- du règlement intérieur paraphé et signé,
- d'une copie de la pièce d'identité du locataire réservant,

Et de la bonne réception du chèque d'acompte du bon montant.

9. ABSENCE DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, les réservations effectuées par courrier postal ou électronique, téléphone, ou sur le site ne bénéficie pas du délai de rétractation.

10. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Loueur.

Pour toute annulation du fait du client, le remboursement, à l'exception des frais de réservation forfaitairement estimé à 40 €, sera effectué dans les conditions contractuelles suivantes :

- Annulation notifiée jusqu'au 31^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il ne sera retenu que l'acompte de 25% versé, majoré des frais de réservation de 40 € que le réservant s'oblige à payer concomitamment à la notification, soit par chèque présentant une provision suffisante, soit par virement bancaire. A défaut, une pénalité de 10% par jour de retard sera due au loueur.
- Annulation notifiée entre le 30^{ème} jour et le 11^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du montant de loyer, majoré des frais de réservation de 40 €.
- Annulation à compter du 10^{ème} jour avant le séjour, ou non présentation : il ne sera procédé à aucun remboursement.

11. INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption. Du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

12. ANNULATION DU FAIT DU LOUEUR

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

Lorsque, avant la date prévue du début du séjour, le loueur annule le séjour, il doit en informer le réservant par lettre recommandée avec avis de réception.

Le réservant sera remboursé immédiatement et sans pénalités, des sommes versées.

Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Cette dernière disposition ne s'applique pas lorsque le loueur propose un séjour de substitution dans les conditions ci-après relatées.

13. SEJOUR DE SUBSTITUTION

Si par la suite d'un empêchement le Loueur se voyait dans l'impossibilité d'honorer son contrat de location, il s'oblige à rechercher un gîte de substitution pour le réservant, dans un secteur de 20 km à vol d'oiseau aux alentours, dans un gîte ayant la même capacité d'accueil, et offrant les mêmes éléments qualitatifs d'hébergement savoir : Une place de parking, une terrasse, une cuisine équipée, un accès à la piscine, deux chambres et deux salles de bains.

Le réservant, en signant les présentes, donne son accord irrévocable à la proposition qui pourra être faite par le loueur.

14. MODIFICATION D'UN ELEMENT SUBSTANTIEL

Lorsque, avant la durée prévue, la date prévue du début du séjour, le Loueur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat. Le réservant peut et après avoir été informé par le loueur, par lettre recommandée avec accusé de réception, soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, soit accepter la modification ou la substitution de lieux de séjour proposés par le loueur. Toute diminution de prix de la location de substitution vient en déduction des sommes restantes, éventuellement dues par le réservant. Et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début du séjour.

15. RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations qu'il fournit lors de son inscription. Ou à tout autre moment sont exactes et complètes. Il est de sa responsabilité de s'assurer que les coordonnées qu'il communique lors de sa réservation sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation dans l'hypothèse où il ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter. Le Loueur. Pour le bon suivi du dossier, le client s'oblige à informer immédiatement le loueur de toute modification des informations fournies lors de son inscription.

16. RESPONSABILITE DU LOUEUR

Le Loueur répond de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de location. Il ne peut être tenu responsable des cas fortuits des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation ou au déroulement du séjour du locataire.

CONDITIONS GENERALES RELATIVES A LA LOCATION

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

17. DUREE DU CONTRAT

Le contrat de location est consenti pour une durée fixée aux CONDITIONS PARTICULIERES du contrat de location. Cette durée est ferme. En cas de départ anticipé, aucune réduction du prix de la location ne sera accordée.

Sauf information et accord préalable du Loueur pour proroger la durée de location, le locataire ne peut se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux après la fin de location. Tout maintien dans les lieux sans accord du Loueur donne lieu à une indemnité pénale correspondant au tarif journalier de location majoré de 25% par jour de retard, sans préjudice de tout recours, notamment en raison de préjudices en cascade lié à la relocation du gîte.

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire s'oblige à prévenir le loueur.

A défaut de précision dans les conditions particulières :

- Plage horaire d'arrivée : entre 16h00 et 18h00
- Horaire de départ et d'état des lieux de sortie : 11h00
-

18. LOYER, CHARGES ET DEPOT DE GARANTIE

18.1. Le montant du loyer, des charges, du dépôt de garantie, sont indiqués au chapitre Loyer / charges du contrat de location.

18.2. Un chèque correspondant au dépôt de garantie sera adressé par voie postale ou un virement sera réalisé une semaine avant la remise des clefs. Le montant du dépôt de garantie est précisé aux conditions particulières, il est majoré de 300 € au cas de présence d'un animal domestique.

18.3. Le dépôt de garantie restera acquis au Loueur, à concurrence des sommes dues par le Locataire, en cas de non restitution du logement dans un état non conforme à celui dans lequel il lui a été délivré ou de dégradation du mobilier mis à disposition du Locataire, et ce tel que mentionné au présent contrat. Le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être utilisé pour prolonger la période de location.

Les chèques de dépôt de garantie ne seront pas encaissés et seront restitués au Locataire dans les huit jours qui suivent la fin de la location sous réserve d'impayé, de non-dégradation, détérioration, du logement et du mobilier le composant et du ménage à leur charge non exécuté.

18.4. La taxe de séjour due sur la commune de Cadalen sera payée en supplément du loyer.

19. CAPACITE - UTILISATION

Le présent contrat est établi pour un gîte d'une capacité maximum de 7 personnes, dont 1 bébé.

Ce nombre ne pourra en aucun cas être supérieur sans l'accord préalable du Loueur.

Toute sous-location est strictement interdite.

Le logement loué ne constitue en cas la résidence principale du Locataire.

Le Locataire autorisera que soient faites les réparations ou travaux incombant au Loueur dont l'urgence apparaîtrait pendant la période d'occupation.

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. En outre, il est interdit de fumer à l'intérieur.

Le Locataire s'engage à rendre les lieux dans l'état ou il l'avait trouvé et à assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant sur la propriété du Gîte sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents.

20. ETAT ET PROPRETE DES LIEUX

Un inventaire est établi en commun et signé par le Locataire et le Loueur ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Les réserves éventuelles sont portées sur l'inventaire signé par les parties. Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au Loueur dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Au moment de la restitution du logement, les parties examineront le logement et les objets le composant, afin de vérifier s'il n'a pas subi de dégradations, afin de faire la comparaison avec l'inventaire.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Locataire pendant la période de location. Le Locataire peut exiger un complément de nettoyage à l'arrivée s'il estime que la propreté n'est pas satisfaisante.

Le descriptif des éléments relatifs à la propreté est précisé au sein du règlement intérieur auquel le locataire s'oblige à se référer.

Si un état de saleté est constaté, le dépôt de garantie pourra être engagé.

21. DEGRADATION

Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage, et, dans le cas où quelques-uns seraient détériorés, cassés, ou auraient disparu, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ; le prix du remplacement sera payé par le Locataire au Loueur qui lui indiquera le coût.

Le Locataire est responsable de toute casse ou détérioration et des dommages qui pourraient être causés, en raison notamment de mauvaise manipulation des appareils ou des installations.

Le Locataire sera tenu responsable de tous les dégâts survenus dans le logement dus à son inattention (fenêtres, portes restés ouvertes, etc.).

Le Loueur dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les lieux loués.

22. SERVICES INCLUS

Les lits sont faits à l'arrivée du locataire.

Lit bébé parapluie, chaise haute, réhausseur et baignoire plastique fournis si besoin.

Le linge de toilette, kit de nettoyage et torchons sont fournis.

Une borne électrique pour recharger votre véhicule est à disposition sur le parking

23. ASSURANCE

Le Loueur décline toutes responsabilités concernant les risques locatifs courus par les objets mobiliers et effets personnels du Locataire, particulièrement en cas d'incendie ou de vols.

Le Locataire est responsable de tous dommages survenant de son fait, il est tenu de souscrire un contrat d'assurances type villégiature pour ces différents risques.

CAHOURSES

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

Lors de son entrée dans les lieux une attestation d'assurance pourra lui être réclamée, à défaut de laquelle il s'oblige à attester sur l'honneur être couvert pour l'ensemble des risques.

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

DESCRIPTIF DE LA LOCATION

Notre Gîte est situé au cœur du Domaine CAHOURSES, d'une superficie approximative de 180 m2 avec jardin 200m2 environ.

Chauffage pompe à chaleur avec radiateurs fonte au rez-de-chaussée et à l'étage.

Bois de chauffage à disposition pour l'insert.

Terrasse avec salon de jardin, coin plancha,

Wifi gratuit

Equipement bébé

Accès partagé avec les hôtes à la piscine et son espace détente.

Spa extérieur à la demande

Au rez-de-chaussée

- Un salon ambiance rurale avec cheminée + insert en état de fonctionnement + grande TV 150cm
- Un coin Cuisine équipé : four électrique, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo américain avec congélateur, cafetière, bouilloire, grille-pain. Un comptoir et chaises hautes
- Une salle à manger rustique avec baie vitrée donnant sur la terrasse extérieure et babyfoot.
- Une terrasse couverte toute équipée intimiste et privative, pergola bioclimatique, plancha inox électrique, grande table, chaises, fauteuils & table basse.
- Une somptueuse salle de bain wc avec douche, grande baignoire et vasque double.
- Une buanderie avec lave-linge, sèche-linge, planche et fer à repasser, aspirateur, aspirateur à cendres.
- Parking avec borne pour voiture électrique Gratuit

A l'étage :

- Une chambre champêtre (14m²) avec un lit 160x 200 (possibilité de séparer 2x 80) + TV 130cm et grand placard vitré.
- Une 2ème chambre champêtre (26m²) : un lit 180x 200 (possibilité de séparer 2x 90)+ grande TV 150cm , un grand dressing éclairé et un fauteuil club d'époque.
- Une chambre royale (37m²) : un lit en 180x200 (possibilité de séparer 2x 90) + grande TV XL 190cm , une armoire, un petit bureau + lampe rustique, une table coiffeuse avec miroir et lumière.
- Salle d'eau : WC, douche , une climatisation dans la cage d'escalier

Espace commun Coin piscine

- Piscine chauffée (de mai à octobre si températures nocturnes > 16°) au sel.
- Un spa avec vue (à la demande)
- Un comptoir avec chaises hautes
- Douche extérieure et WC
- Transats tout confort

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

- Coin détente couvert avec salon d'extérieur.

REGLEMENT INTERIEUR DU GITE

Arrivée et départ :

Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi entre 16 et 18h.

Les heures de départ sont prévues le matin entre 10h et 12h.

À votre arrivée, vous seront remis les clés, le règlement intérieur, les décharges et conditions d'utilisation de l'espace Détente et de l'espace Piscine.

Nous rappelons que l'accès à l'espace Balnéo n'est pas inclus dans le prix de la location.

Un état des lieux sera fait en début et fin de séjour.

Matériel fourni :

Ce logement est loué avec la literie sommier et matelas. Les couettes et oreillers conformes à l'inventaire.

Les lits seront faits à votre arrivée.

Vous devez obligatoirement laisser les draps, housses, taies d'oreiller, et enveloppe de couettes à votre départ, dans la corbeille de linge sale prévue à cet effet.

Les serviettes et autres linges de maison, serviettes et torchons sont également fournies.

Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée (sacs poubelle, papiers toilette, éponges, filtres à café, lessive, pastilles lave-vaisselle, produits ménagers, sel, poivre, vinaigre, huile, etc...) nous vous serions reconnaissant de bien vouloir le renouveler pour que les arrivants qui vous succèdent.

Utilisation des lieux. :

Tous les meubles sont mis à votre disposition, veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.

Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les Lumières lorsque vous quittez une pièce. Ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Toutes les commodités sont à votre disposition sous réserve d'un usage normal et raisonnable.

À cet égard et pour protéger la fosse septique, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique.

Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez veiller à bien les fermer lors de toute sortie des lieux.

Vous êtes responsable de tout vol et de toute dégradation. En cas de non-respect de cette clause.

Utilisation de la connexion Internet

Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargement et de consultation de sites en cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire, l'exploitant du gîte, transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

Utilisation de l'espace détente et de l'espace piscine

Les espaces détente, et piscine sont soumis à l'acceptation de la notice d'utilisation et au bon respect du règlement spécifique les concernant.

Consigne de sécurité et de bienséance

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

Veillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage.

En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 7h00 le matin.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.

En cas d'urgence, veuillez avertir les secours :

- 18 pour les pompiers,
- 15 pour le Samu,
- 17 pour la police,
- 112 pour un appel depuis un portable.

Un extincteur a été placé dans le logement près de l'insert.

Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le parc, avec sa piscine, avec son espace piscine et son espace détente peuvent présenter des dangers de noyade. Ne laissez pas les enfants s'y promener seul, sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable.

Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres en cas de risque de pluie et notamment d'orage.

Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence.

Toute dégradation du fait de pluie à l'intérieur des pièces, notamment sur des parquets est imputable au locataire.

Rappel de souscription d'assurance

Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa compagnie d'assurance une protection responsabilité civile locative, dite villégiature assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés pour les dommages tels que l'incendie, l'explosion, le dégât des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ceux durant toute la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location ou à défaut, une attestation sur l'honneur.

Il est ici rappelé que le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du domaine pour la sécurité des enfants.

La grille d'entrée du portail devra systématiquement être fermée. Un badge est à votre disposition.

Propreté du Gîte

Votre location comprend un forfait ménage, ce service comprend le nettoyage de tous les sols (aspirateur + lavage), l'entretien des salles de bains, WC, lavabos, baignoires et douches, le nettoyage des placards de la cuisine, le nettoyage des vitres et la blanchisserie.

Ce service n'exclut pas les tâches explicitées ci-dessus.

Ce qu'il est demandé au Locataire :

- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (le réfrigérateur, le four, micro-onde, cafetière...),
- Laver et ranger la vaisselle,
- Vider le lave-vaisselle,
- Mettre les serviettes et torchons sales dans les paniers à linge de chaque salle de bain ou salle d'eau,

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

- Vider toutes les poubelles. Mettre les déchets dans chaque conteneur correspondant (ordures ménagères, sacs jaunes).
- Nettoyer la plancha et le cendrier extérieur,

Si un état de saleté est constaté, le dépôt de garantie pourra être engagé.

Ordures ménagères :

Des poubelles sont mises à votre disposition, merci de respecter les règles de tri :

- Poubelles jaunes pour les emballages en carton plastique et métal,
- poubelles vertes pour les déchets ménagers.

Accueil des animaux.

Seules des conditions particulières du contrat de location précise si l'autorisation a été donnée au locataire de séjourner avec son animal domestique, à défaut, aucun animal domestique n'est autorisé dans les lieux. Si un animal domestique était autorisé, le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement.

Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître, et doivent être tenu en laisse à l'extérieur du logement. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera éventuellement déduite de sa caution.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE BALNEO

Description :

L'espace balnéo d'une superficie de 50 m2 comprend un spa 6 places, un sauna 4 places et un hammam 3 places . Il est équipé d'une sono avec des haut-parleurs stéréo . »

L'espace Balnéo est interdit aux animaux.

Règlement intérieur l'espace Balnéo :

L'espace balnéo est basé sur la détente et la relaxation, bien que cela soit un espace privatif réservé aux locataires et à leurs accompagnants, nous vous prions de respecter le calme et la discrétion requis.

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

L'Accès à l'espace balnéo est interdit aux personnes en état d'ébriété, ou de malpropreté évidente ainsi qu'en cas de maladie contagieuse.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés et les enfants de 16 ans et plus ne peuvent y rester seul, sans être accompagné d'un adulte responsable.

EN AUCUN CAS UN ENFANT NE PEUT RESTER SEUL DANS L'ESPACE BALNEO

Une serviette, un peignoir et des sandales caoutchouc sont mis à votre disposition.

Après vous être changé dans le vestiaire, vous utiliserez le peignoir pour vous rendre à l'espace balnéo et vous enfilerez les sandales caoutchouc mis à votre disposition à l'entrée.

Il est interdit de courir dans l'espace balnéo.

Sont interdits dans le spa, le sauna et le hammam : tous les autres vêtements (t-shirts, caleçons, boxers-shorts, bermudas et toute autre tenue qui s'apparenterait à un short), l'utilisation des savons, des huiles et sels de bain.

Il est interdit d'avoir des relations sexuelles, de cracher et d'uriner dans l'espace détente.

Il est déconseillé de se baigner avec tout objet de valeur. L'exploitant décline toute responsabilité en cas de dommage physique ou matériel, perte et vol ou altération.

A l'intérieur de l'espace balnéo sont interdits : cigarettes, chewing-gums.

L'espace balnéo n'est pas surveillé, les enfants mineurs sont sous la responsabilité des parents.

L'exploitant se réserve le droit d'exclure et d'interdire l'entrée dans l'espace Balnéo à toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles.

Règlement spécifique à l'utilisation du SAUNA

Le Sauna est prévu pour 3 ou 4 personnes.

Température maximale 60°.

Il est obligatoire de se doucher avant et après l'utilisation du sauna.

Pour des raisons d'hygiène vous placerez la serviette sur les bancs en bois du sauna.

Recommandation :

En sortant vous devrez boire beaucoup d'eau.

Pour la sécurité des utilisateurs il est rappelé : que la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présente un danger pour les personnes atteintes de maladie cardiovasculaire (sortir du sauna immédiatement en cas de début de malaise).

Règlement spécifique à l'utilisation du Hammam

Le Hammam est prévu pour 3 personnes maxi.

Température maximale 50°.

Il est obligatoire de se doucher avant et après l'utilisation du hammam.

*Recommandation :

En sortant vous devrez boire beaucoup d'eau.

Pour la sécurité des utilisateurs il est rappelé : que la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présente un danger pour les personnes atteintes de maladie cardiovasculaire (sortir du hammam immédiatement en cas de début de malaise).

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE PISCINE

L'espace piscine comprend un coin salon, un coin bar, un SPA et une piscine.

L'espace piscine vous est ouvert chaque jour en saison (de mai à octobre) de 10h à 20h. Il est commun à l'exploitant et aux membres de sa famille, aux locataires du gites. Il est strictement interdit aux locataires d'inviter des tiers à utiliser la piscine.

Tout accident survenu à un hôte dans l'espace piscine est sous son entière responsabilité, cet espace n'étant pas surveillé par l'exploitant.

Le mobilier de jardin et de plage mis à votre disposition dans l'espace piscine est placé sous la responsabilité des utilisateurs qui s'obligent à prendre toutes les dispositions et précautions afin de les conserver en bon état.

Les usagers son pécuniairement responsables de toutes les dégradations qui pourraient être causées aux installations, matériels et aménagements.

En cas de non-respect des règles spécifiques à l'espace piscine son accès vous sera interdit pour le reste de la durée de votre séjour, sans dédommagement possible, conformément aux conditions générales de location.

L'espace piscine est interdit aux animaux.

Règlement spécifique à l'utilisation du SPA

L'accès au SPA impose :

- Que les usagers se douchent avant d'entrer dans le bassin
- Que les cheveux longs soient attachés
- Que les usagers portent un maillot décent uniquement réservé à l'usage de la baignade

Le SPA est prévu pour 1 à 3 personnes durant 30 minutes.

Pour une question de sécurité (noyade...) et d'isolation, la couverture polaire doit être remise en place après chaque utilisation.

Vous l'utilisez sous votre responsabilité : en cas de dégradation du matériel ou d'utilisation de savon, d'huiles ou sels de bain dans le SPA, les réparations des dégâts seront à la charge des utilisateurs.

Les crèmes et huiles solaires sont formellement interdites dans le SPA.

Il est interdit de manger, boire, cracher, uriner, ou fumer, dans la piscine. En revanche, l'espace détente et le bar sont à votre dispositions pour manger et boire, en laissant après votre passage le site propre.

Pour la sécurité des utilisateurs il est rappelé :

- Que la chaleur renforce les effets des médicaments et de l'alcool et peut faire perdre connaissance. Sortez immédiatement si vous vous sentez fatigués ou somnolents
- Que la pratique du SPA n'est pas sans conséquence pour la santé selon les individus. Nous invitons les usagers à la prudence et à se renseigner sur cette pratique auprès de leur médecin.
- Pendant la grossesse, l'utilisation du SPA peut être préjudiciable pour le fœtus.

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

- Si vous avez des soucis de santé (problèmes cardiovasculaires, diabète, obésité...) demandez donc conseil avant d'utiliser le SPA. En cas de lésions cutanées évitez d'utiliser le SPA.

Règlement spécifique à l'utilisation de la piscine

L'accès à la piscine impose :

- Que les usagers se douche avant d'entrer dans le bassin
- Que les usagers portent un maillot décent uniquement réservé à l'usage de la baignade

Nous vous remercions de vous conformer aux règlements ci-après afin d'éviter les accidents dont pourraient être victimes les enfants, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous.

Des enfants près d'une piscine réclament votre vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

EN AUCUN CAS UN ENFANT NE PEUT RESTER SEUL DANS L'ESPACE PISCINE

Il est interdit aux enfants de se baigner seul ou sans une personne adulte assurant la surveillance.

Il est strictement interdit de courir autour de la piscine, de pousser quelqu'un, ou de plonger !

L'espace piscine est un endroit ludique, mais aussi de relaxation. Tous jeux dans la piscine doivent se faire dans le respect du bruit, et en toute sécurité.

Il est strictement interdit d'introduire des objets pointus ou coupants dans le bassin, seuls les jeux propres en mousse ou plastique tendres, ainsi que les bouées sont tolérés.

Il est interdit de manger, boire, cracher, uriner, ou fumer, dans la piscine. En revanche, l'espace détente et le bar sont à votre disposition pour manger et boire, en laissant après votre passage le site propre.

Les crèmes et huiles solaires sont formellement interdites dans la piscine.

Les serviettes des chambres ne peuvent être utilisées dans l'espace piscine.